



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
PRISONNIERS LIBÉRÉS
DE BORDEAUX



RECONNUE
COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1878

~~~~~  
**COMPTE RENDU DU 31<sup>e</sup> EXERCICE**

1904-1905

~~~~~

BORDEAUX

1906



18759
F9c80

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
PRISONNIERS LIBÉRÉS

DE BORDEAUX

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1878



~~~~~  
**COMPTE RENDU DU 31<sup>e</sup> EXERCICE**

1904-1905  
~~~~~

BORDEAUX

—
1906

ŒUVRE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

FONDÉE EN 1874

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX.
S. E. M^{gr} LE CARDINAL DONNET, Archevêque de Bordeaux.
S. G. M^{gr} DE LA BOUILLERIE, Coadjuteur.
SILLIMAN (Ch.), *Président*.
VAUCHER, Président à la Cour, } *Vice-Présidents*.
GROSSARD (O.), }
BALLANDE (L.), *Trésorier*.
COUVE (H.), *Secrétaire*.

Donateurs Fondateurs :

MM. BAOUR (Ch.).	MM. JOHNSTON (H.).
BAOUR et C ^{ie} .	JOHNSTON (Nath.).
BRANDENBURG (Ch.).	LALANDE (Armand).
M ^{me} BRANDENBURG (Ch.).	LUR-SALUCES (Marquis DE).
MM. BRANDENBURG (Albert).	LUZE (Alfred DE).
BALLANDE (L.).	LE QUELLEC (A. Casimir).
BALLANDE (André).	LE QUELLEC (Louis).
M ^{me} V ^o BEDOURET.	MESTREZAT (Paul).
MM. CADILHON (G.).	PIGANEAU et Fils.
CALVET (J.) et C ^{ie} .	RÖDEL et Fils frères.
CORNOULS-HOULÈS (G.).	SAMAZEUILH et Fils.
M ^c CASTERA.	SCHACHER (G.).
CRUSE (H.).	SILLIMAN (Ch.).
CRUSE (A.).	SILLIMAN (G.).
CRUSE (Ed.).	M ^{lle} SILLIMAN (Julie).
M ^{me} V ^o CRUSE (H.).	M ^{me} V ^o SCHYLER.
M ^{me} V ^o CRUSE (Ed.).	SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
M ^{me} V ^o DUMONTEIL.	ET DE LA CHARCUTERIE.
MM. ESCARRAGUEL (A.).	MM. TEYSSONNEAU (E.).
FAURE (Lucien).	LUZE (BAPON A. DE).
FOSSE (H.).	TASTET et LAWTON.
FOSSE (Ch.).	LAFARGUE (A.) et C ^{ie} .
GALTIÉ (J.).	MARC MAUREL.
GOUZIL neveu.	TAMPIER (L.).
GROSSARD (O.).	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents d'honneur

S. E. M^{gr} LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.
M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
M. LE MAIRE DE BORDEAUX.
M. BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut, président de la Société générale pour le Patronage des libérés.

MM. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL.
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL.
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.
BALLANDE (André), négociant-armateur.
BERMOND (Adolphe), négociant.
CALVÉ (Jules), président de Chambre à la Cour d'appel.
CLOUET (Vicomte Louis DE), rentier.
CRUSE (Hermann), négociant.
DUPEUX (D^r), conseiller d'arrondissement.
ESCARRAGUEL (Arthur).
FOSSE (Ch.), négociant.
FRANÇOIS, avocat à la Cour d'appel.
LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de préfecture.
LALANDE (Armand) fils, négociant.
LANDE (D^r), ancien Maire de Bordeaux.
LANUSSE, administrateur des Hospices.
LAWTON (Ed.).
LÉON (Anselme), conseiller à la Cour d'appel.
LÉON (Louis-Adrien), ancien juge au Tribunal de commerce.
LESCA, ancien conseiller général de la Gironde.
LUNG (Gustave), négociant.
LUZE (Charles A. DE), négociant.
MARCILLAUD DE BUSSAC, président de Chambre à la Cour d'appel.
MATHIEU, pasteur.
MOLINIÉ (Francisque-G.).
PÉRIÉ (Georges), conseiller général.
PETIT, vicaire général de l'Archevêché.
RÖDEL (Henri), substitut du Procureur général.
TEYSSONNEAU (Émile), négociant.
VITRY, directeur de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux.

Membres honoraires.

- MM. L. LE GOUËST, ancien directeur de la Maison centrale de Loos-
lès-Lille.
le D^r DEMONS, professeur à la Faculté de médecine.

Comité exécutif de la Société.

- MM. J. CALVÉ, *Président*.
MARCILLAUD DE BUSSAC, }
Charles A. DE LUZE, } *Vice-Présidents*.
A. BALLANDE, *Trésorier*.
Henri RÖDEL, *Secrétaire général*.
G. LUNG, *Secrétaire adjoint*.
Vicomte L. DE CLOUET, }
Hermann CRUSE, }
Ch. FOSSE, } *Assesseurs*.
Anselme LÉON, }
F.-G. MOLINIÉ, }
VITRY, }

Service intérieur.

- MM. A. CARON, *, officier en retraite, *directeur du Refuge*.
Ch.-A. BARDON, *surveillant comptable*.

Service médical.

- MM. le D^r PERINGUEY, *médecin principal*.
le D^r LAFOND-ORÉ, *médecin adjoint*.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS DE BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du samedi 16 décembre 1905

L'Assemblée générale de la Société de patronage des prisonniers libérés de Bordeaux a été tenue au Refuge, 97, rue Malbec, le samedi 16 décembre 1905, à deux heures, sous la présidence de M. J. Calvé, président de l'Œuvre, assisté de MM. Marcillaud de Bussac et Charles de Luze, vice-présidents; Rödel, secrétaire général; G. Lung, secrétaire adjoint; F.-G. Molinié, A. Léon, Vitry, Fosse, assesseurs.

S. E. Mgr. le Cardinal Lecot, M. le Général Lelorrain, commandant le 18^e corps d'armée, M. Lutaud, préfet de la Gironde, M. Lénard, procureur général près la Cour d'appel, M. le Maire de Bordeaux, et diverses autres autorités, ainsi que plusieurs invités et membres du Conseil d'administration, s'étaient fait excuser.

De nombreux souscripteurs assistent à la séance, ainsi que plusieurs invités et quelques dames.

M. Calvé, président, prononce une allocution, au cours de laquelle il insiste sur les services que l'Œuvre rend depuis plus de trente ans.

Puis M. Lung, secrétaire adjoint, donne lecture du rapport qu'il a rédigé au lieu et place de M. le Secrétaire général empêché, le dit

rapport rendant compte du fonctionnement de la Société pendant son 31^e exercice, allant du 1^{er} novembre 1904 au 31 octobre 1905.

M. le Secrétaire général remplaçant M. Ballande, trésorier, absent, expose les mouvements de la caisse pendant le 31^e exercice et fait connaître la situation financière de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à trois heures et quart.

Le Secrétaire général,
Henri RÖDEL.

Allocution de M. Calvé, président.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Notre Société de patronage vient d'accomplir son 31^e exercice. Il vous en sera rendu compte par M. Lung, notre secrétaire adjoint, qui, en consentant à se charger de ce travail en remplacement de M. Rödel, nous donne un nouveau témoignage de son dévouement à notre œuvre. Des circonstances impérieuses ont, vous le savez, obligé notre zélé Secrétaire général à réduire momentanément le temps qu'il consacre avec tant de libéralité aux œuvres à l'administration desquelles il participe. Nous lui exprimons notre profonde sympathie en y joignant les vœux que nous formons pour que, dans son entourage de famille, la maladie cesse de créer des préoccupations auxquelles nous nous associons de tout cœur.

Messieurs, le rapport dont vous allez entendre la lecture vous convaincra, par les résultats dont il contient le détail, que notre Société reste fidèle aux traditions de son passé et nous laisse pleine confiance dans l'avenir. Nous avons depuis longtemps, puisque notre Société a déjà plus de trente ans d'existence, cessé de lutter avec les difficultés que rencontrent à leur début les œuvres vouées au but qu'elle poursuit elle-même. Sans que ses fondateurs et au premier rang parmi eux M. Charles Silliman, dont la mémoire reste dans cet asile entourée d'une pieuse vénération, se soient laissé décourager par les obstacles auxquels se heurtait leur entreprise généreuse, notre Société fut, en France, l'une des premières à s'occuper du patronage des prisonniers libérés. Elle a aujourd'hui cette très vive satisfaction de voir que son exemple a contribué à la création d'un grand nombre de sociétés qui, comme elle, s'efforcent d'amender le condamné, de lui éviter le péril de la récidive et, après lui avoir inspiré le désir de sa réhabilitation, de l'aider à en obtenir le bénéfice par un sincère retour au bien.

Si elle n'a plus à s'inquiéter des difficultés qui autrefois pouvaient nuire à sa fondation et à son développement, il en est d'autres qui

n'ont pas cessé de mériter toute sa vigilance: elles tiennent aux moyens par lesquels nous devons lui assurer les ressources nécessaires à son fonctionnement et aux procédés à employer pour rendre son patronage efficace.

Vous n'ignorez pas que l'Assistance publique et la Charité privée sont, chaque jour, sollicitées en faveur d'œuvres nouvelles: ces œuvres ont, sans aucun doute, une utilité qu'il serait injuste de contester; parfois cependant, et pour quelques-unes d'entre elles, il est permis de se demander si elles n'auraient pas pu, avec la même efficacité, se rattacher à des œuvres dont la fondation est déjà ancienne et qui fonctionnent à l'entière satisfaction de leurs administrateurs et de leurs assistés; quoi qu'il en soit, elles existent et ont droit à l'intérêt de tous ceux dont le cœur souffre au spectacle des misères humaines. Il résulte de ces diverses créations de très sensibles réductions dans les subventions et les dons qui constituent les ressources habituelles des œuvres de bienfaisance; parmi ces œuvres quelques-unes, sans toutefois se sentir menacées dans leur existence, éprouvent par cette diminution de leurs ressources une gêne préjudiciable pour l'assistance qu'elles exercent. Notre Société est toujours généreusement secondée par les subventions dont l'honorent le Ministère de l'Intérieur, le Conseil général de la Gironde et le Conseil municipal de notre ville, ainsi que par les dons de ses souscripteurs et les allocations qui lui sont attribuées à la suite de fêtes organisées dans un but charitable. Il importe toutefois que nous ignorions la gêne résultant des causes que je vous ai exposées. Pour cela, faisons appel à la fidélité de nos anciens souscripteurs et ne négligeons aucun effort pour gagner l'appui de tous ceux qui, en coopérant à notre patronage, nous aideront à diminuer le nombre des récidives, si périlleuses pour l'ordre public et pour la sécurité de chacun de nous.

Les modes que doit affecter ce patronage sont aussi l'un de nos principaux soucis. Il est, en effet, malaisé, alors que tant d'ouvriers indemnes de toute faute trouvent péniblement un emploi, de procurer l'accès d'un chantier à des hommes que leur passé, quoique légèrement entaché, frappe d'une juste suspicion. Cet obstacle n'est cependant pas invincible, nos statistiques annuelles vous en donnent la preuve. Nos patronnés sont par nous avertis que c'est surtout leur bonne volonté qui doit les sauver de la rechute et rendre possible leur retour au bien. Nous leur demandons de la manifester en acceptant tout travail qui sera de nature à leur assurer les moyens

de vivre et nous estimons que notre tâche a déjà reçu une heureuse exécution, lorsqu'ils quittent notre refuge avec le désir sincère de suivre nos conseils.

Le rapatriement, que grâce à des réductions du prix de leurs places, les Compagnies de chemins de fer nous facilitent avec la plus généreuse obligeance, est un mode d'assistance dont les avantages nous sont précieux. Il permet en effet à nos patronnés de regagner aisément le lieu où, grâce aux relations qu'ils y avaient antérieurement formées, ils ont des chances sérieuses de se procurer le travail qui sera l'instrument le plus sûr de leur régénération.

La tâche des Sociétés de patronage est le plus souvent difficile à remplir: dans certains cas, ces Sociétés, malgré tout leur désir de venir en aide aux infortunes qui s'offrent à leur pitié, sont dans l'impuissance absolue de les secourir dans quelque mesure utile. Quiconque est quelquefois entré dans les prétoires de police correctionnelle, ou dans les maisons d'arrêt, a été frappé du nombre considérable de vieillards et d'infirmes qui, pour se procurer un abri et des aliments, n'ont que la ressource de se faire condamner pour vagabondage ou mendicité. Dans la plupart de nos visites de quinzaine au Fort du Hâ, nous sommes portés par un respectable sentiment de pitié à accorder l'hospitalité temporaire de notre Refuge à des hommes que l'âge ou les infirmités ont ainsi rendus incapables de tout travail. Cette assistance n'a qu'une efficacité de bien courte durée, et nous ne pouvons nous dissimuler que, au sortir de notre Asile, les malheureux que nous y avons provisoirement recueillis iront de nouveau chercher abri dans les prisons en ajoutant une condamnation à celles dont leur casier judiciaire était déjà chargé. La loi récente du 14 juillet 1905 a eu pour but de remédier à ce vice de notre organisation sociale et d'assurer aux vieillards et aux infirmes une protection efficace. Cette loi entrera en application le 1^{er} janvier 1907. Nous devons souhaiter qu'elle ait toute l'utilité que promet son texte et qu'elle épargne aux malheureux en faveur desquels elle a été votée les mesures pénitentiaires qui étaient trop souvent leur seul mode de subsistance.

Messieurs, dans notre Assemblée générale du 20 décembre 1902, nous exprimions notre regret unanime que, pour de graves raisons de santé, M. Henri Couve, vice-président de notre Comité d'administration, nous obligeât, malgré notre résistance, à accepter sa démission, et nous lui conférions le titre de Président honoraire. C'était un juste hommage rendu au dévouement avec lequel, dans ses fonctions

successives de secrétaire général et de vice-président, notre collègue avait participé à l'administration de notre Œuvre. Habitué par des traditions de famille et par les impulsions généreuses de sa propre nature à la pratique de la charité la plus libérale, il avait, dès le début, secondé M. Charles Silliman dans cette entreprise dont les heureux résultats s'attestent depuis plus de trente ans; jusqu'à ce que la maladie l'ait contraint à se retirer des œuvres multiples auxquelles il prêtait un concours fort apprécié par chacune d'elles, nous avons bénéficié des sages conseils de son expérience. Nous en retrouvons la substance dans les rapports que pendant plusieurs années, en qualité de secrétaire général, il présentait à nos Assemblées générales et dans lesquels se révélaient, avec toutes les qualités de son cœur généreux, les mérites qui étaient dus à sa haute culture intellectuelle. Sa mort récente a causé une profonde affliction à tous ceux d'entre nous qui étaient ses amis. Notre Société conservera à sa mémoire le culte dont elle honore les hommes qui l'ont utilement servie.

Rapport de M. G. Lung, secrétaire adjoint.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Momentanément appelé à remplacer notre secrétaire général, que nous avons le plaisir d'entendre tous les ans à pareille époque, nous venons vous donner l'histoire de l'année écoulée, c'est-à-dire de l'exercice qui a commencé le 1^{er} novembre 1904 et qui a fini le 31 octobre dernier. Nous regrettons doublement d'avoir à prendre la place de M. Rödel, d'abord à cause des raisons particulièrement pénibles qui l'empêchent de faire le rapport cette année, et aussi parce que nous serons privés de l'entendre traiter avec son habituelle compétence un sujet qu'il connaît si bien.

C'est pour satisfaire aux prescriptions de nos statuts et aussi aux désirs très légitimes de nos adhérents qu'a lieu l'Assemblée générale qui nous réunit.

Chacun a intérêt à connaître ce qui s'est passé dans l'année écoulée; nous tâcherons, dans notre exposé, d'être clair, tout en restant aussi bref que possible.

Nous devons mentionner dans ce rapport la mort de notre Président honoraire, M. Henri Couve, qui a fait partie du premier Comité exécutif, en 1876, en qualité de secrétaire. Il s'est occupé de notre Œuvre avec un grand dévouement; ses rapports, toujours très documentés et très attachants, témoignent de l'intérêt qu'il portait aux libérés. Du reste, ce n'était pas la seule œuvre philanthropique dont il s'occupât, et partout son départ a été regretté sincèrement.

En 1880, M. Couve fut nommé vice-président de la Société, fonction qu'il a remplie jusqu'au moment où l'état de sa santé très ébranlée ne lui a plus permis de se consacrer aux œuvres dont il faisait partie. C'est en 1902 que nous avons dû accepter sa démission; nous lui avons alors conféré le titre de Président honoraire.

Tous ceux qui ont connu M. Couve n'oublieront pas l'homme foncièrement bon et serviable qui fut administrateur de notre Œuvre pendant vingt-huit années.

Mort
de
M. Henri Couve.

— Au mois d'août dernier a eu lieu, à Liège, le Congrès international pour l'étude des questions relatives au patronage des condamnés libérés et à la protection des enfants moralement abandonnés. Plusieurs membres de notre Comité s'étaient fait inscrire comme adhérents à ces assises du patronage, mais aucun n'a pu y assister. Ce Congrès était présidé par M. Le Jeune, ministre d'État, ancien ministre de la Justice de Belgique. Le Congrès était divisé en trois sections dont voici le programme :

I^{re} SECTION. — Protection de l'Enfance.

1^o Par quels moyens peut-on assurer à l'esprit de prévoyance le rôle qu'il doit avoir dans l'éducation des mineurs mis à la disposition du gouvernement ou confiés à des institutions de patronage ?

2^o Comment y a-t-il lieu d'assurer la protection et l'éducation des enfants moralement abandonnés qui n'ont pas fait l'objet d'une décision judiciaire et que leur caractère ou leurs habitudes rendent impropres au placement en familles ?

Convient-il, à cet effet, de favoriser la création d'établissements spéciaux (écoles de préservation) ? Quel doit être le caractère de ces établissements ?

II^e SECTION. — Patronage des condamnés libérés.

1^o Quels sont les moyens dont il y a lieu d'user pour empêcher la dissipation immédiate par le libéré du pécule qu'il a réuni au cours de sa détention ou de toute autre ressource se trouvant à sa disposition au moment de sa libération ?

2^o Quel doit être le rôle des Comités de patronage vis-à-vis des familles des condamnés, tant au point de vue des secours à accorder à ces familles qu'au point de vue du reclassement ?

III^e SECTION. — Patronage des mendiants et vagabonds.

1^o Quelles sont les mesures à préconiser pour assurer, d'une part, la répression du vagabondage et de la mendicité d'habitude ; d'autre part, l'assistance des vagabonds et des mendiants occasionnels ? Quels sont, à cet égard, les principes qui doivent inspirer les dispo-

sitions légales, les mesures administratives, et l'action des œuvres de patronage ?

2^o Quelles sont les mesures à prendre, tant au point de vue des législations particulières que des relations internationales, pour combattre la prostitution ? Quelle pourrait être, en cette matière, l'intervention efficace des œuvres de patronage ?

Du 12 au 16 juin avait eu lieu le VI^e Congrès national du patronage des libérés et des enfants traduits en justice. C'est à Rouen d'abord et au Havre ensuite que se sont réunis les congressistes.

Malgré tout notre désir d'assister à ces réunions, nous n'avons pu nous y rendre ; cependant, nous voulons essayer de vous dire très sommairement ce qui s'est fait à ce Congrès.

Contrairement à ce qui s'était passé au Congrès de Marseille, on est revenu au système des sections qui offre l'avantage de fouiller plus profondément les questions et de préparer pour l'Assemblée générale un débat plus profitable.

La séance d'inauguration du VI^e Congrès de patronage a eu lieu à Rouen, le 30 juin, dans la salle des assises du Palais de Justice, sous la présidence de M. le Garde des sceaux.

C'est M. le premier président Rack qui a souhaité la bienvenue aux nombreux congressistes.

M. le sénateur Bérenger a été nommé président du Congrès.

Voici en quels termes M. Bérenger a montré l'importance du patronage :

« ... C'est surtout après la condamnation que l'œuvre de la Société commence ; si aucune main n'est tendue au malheureux à sa sortie de prison, vous n'aurez qu'un homme irrité, que la misère plus que l'irritation rejettera dans les rechutes du crime et du délit.

» Ce n'est pas seulement dans l'exécution de la peine que doit résider l'œuvre de préservation sociale. Il faut surveiller le détenu pendant son emprisonnement et, à sa sortie, chercher à en faire un citoyen laborieux, et, si possible, un citoyen utile à la société.

» Le cœur doit rencontrer des satisfactions dans l'accomplissement d'une tâche aussi belle.

» ... Dans un moment de vivacité, de colère irréfléchie, un très honnête homme peut commettre un délit, et le voilà en prison. Pourra-t-on dire de lui que c'est un homme perdu pour la société ? Et les délits commis par les enfants abandonnés et les femmes ? Peut-on dire qu'ils jettent au ban de la société ceux qui les ont commis ?

» Quelle serait la situation de tous ces gens sans les sociétés de patronage? Tous les ateliers se fermentaient devant eux et, abandonnant leurs anciennes relations honnêtes, on les verrait se créer de nouveaux amis parmi les gens qu'ils ont cotoyés dans la prison.

» ... Nous avons à lutter contre ce sentiment général et irraisonné qui veut qu'on ne puisse rien tirer d'un condamné. Qui a bu boira, dit un vieux dicton. C'est ici que je puis invoquer ma vieille expérience de praticien. »

En terminant, M. Bérenger exprime le vœu que le Congrès de Rouen soit un Congrès d'action. « Travaillons tous ensemble et, sans blesser les convictions de personne, qu'il me soit permis de dire en affirmant mes sentiments intimes: En suivant cette voie, Dieu nous assistera. »

M. le ministre Chaumié a assuré les congressistes de toute la sympathie du Gouvernement pour les œuvres de relèvement et de sauvetage, puis il s'est exprimé ainsi :

« Consacrer son temps, ses efforts, son âme à toutes ces œuvres, ce n'est pas seulement donner satisfaction à ce besoin, à cette soif de faire le bien qui tourmente si noblement tant de natures hautes; c'est acquitter, pour sa part, la dette qui incombe à chacun de nous, comme membres du corps social, devoir d'aide et d'assistance envers ceux auxquels la vie fut dure, et qui souvent, si la fortune meilleure les eût fait naître dans un autre milieu, entourés d'autres exemples, réconfortés, élevés par d'autres leçons, n'auraient pas même connu la tentation des fautes auxquelles ils ont succombé.

» Quoi de plus cruel et de plus injuste que de considérer comme marqués d'une tare indélébile ceux que, pour une défaillance, une peine a déjà frappés, de river, pour ainsi parler, l'ancien condamné libéré à sa faute!

» Quoi de plus triste que de laisser sans lui venir en aide un enfant aux prises avec la justice répressive, exposé à une première condamnation qui, en imprimant à sa vie une flétrissure, va peut-être la tourner tout entière vers le mal!

» ... Vous montrez la route au Gouvernement. Vous étudiez, vous préparez, vous rendez possibles et pratiques les progrès qu'il aura pour devoir d'accomplir.

» L'œuvre est si vaste qu'il n'y pourra jamais suffire à lui seul. Et s'il faut aller jusqu'au bout de ma pensée, mon espoir et mon vœu sont que jamais l'État ne puisse, comme le voudraient quelques-uns, se substituer complètement à vous.

» Arrêter vos efforts personnels, supprimer vos dévouements, éteindre vos enthousiasmes et vos émulations, ce serait tarir la source des joies les plus pures, des émotions les plus douces que puisse goûter un cœur fier, ce serait briser l'un des ressorts les plus précieux de l'âme humaine. »

Vous voyez dans quelle bienveillante estime sont placées les sociétés de patronage auprès des membres du gouvernement de la République.

Voici les questions qui ont été traitées au Congrès de Rouen et du Havre :

I^e SECTION

a) Du placement des pupilles à la campagne par l'intermédiaire des juges de paix.

b) De la modification des pouvoirs du président du tribunal pour les mesures à prendre à l'égard de l'enfant qui a donné des sujets de mécontentement à ses parents.

II^e SECTION

c) Du patronage des filles prostituées mineures.

d) De l'assistance des femmes par le travail.

e) De la relégation des femmes.

III^e SECTION

f) De l'interdiction de séjour.

g) De l'engagement militaire des patronnés sous le régime de la loi du 21 mars 1905.

h) Du renvoi conditionnel en correction.

Toutes ces questions ont été traitées, et il serait trop long de faire le résumé, même succinct, de tout ce qui a été dit; le volume du Congrès donnera en détail les renseignements sur les discussions et sur les résolutions qui ont été prises.

Nos visites de quinzaine à la prison se font régulièrement; nous procédons les 15 et 30 de chaque mois à l'admission des libérés au Refuge, pour cela nous sommes guidés dans notre tâche par notre collègue M. Vitry, le directeur de la circonscription pénitentiaire

Les visites de quinzaine à la prison.

de Bordeaux, assisté de M. le gardien chef Simon, qui a pris sa retraite cette année; ce dernier a été remplacé par M. Laribeau.

Nous ne recevons au Refuge que les libérés qui nous paraissent sincèrement animés du désir de se réhabiliter.

Nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour remercier publiquement M. Vitry de sa collaboration et de son expérience; il nous accompagne dans nos visites à la prison et acquiert chaque jour de nouveaux titres à notre très vive reconnaissance.

Statistique. Cette année, le Refuge a hospitalisé 506 individus; l'an dernier, il en avait reçu 516.

La Société a, en outre, aidé 34 familles ou individus isolés, en dehors du Refuge quelques-uns à plusieurs reprises, un seul secours étant insuffisant; nous avons donc un total de 540 individus aidés par la Société au cours de l'exercice qui vient de s'écouler.

Voici les diverses statistiques qui seront la caractéristique du mouvement des hospitalisés pendant cet exercice:

- 104 ont été placés ou établis.
- 25 ont été rapatriés.
- 7 ont été embarqués.
- 292 sont sortis volontairement se disant assurés d'avoir du travail.
- 52 sont sortis sans donner avis de leur départ.
- 6 ont été renvoyés.
- 3 ont été réconciliés avec leur famille.
- 4 se sont engagés.
- 7 ont été placés dans les hôpitaux ou établissements de bienfaisance.

Voici l'âge des hospitalisés.

- 87 moins de 20 ans.
- 121 de 20 à 30 ans.
- 115 de 30 à 40 ans.
- 86 de 40 à 50 ans.
- 64 de 50 à 60 ans.
- 33 au-dessus de 60 ans.

Voici maintenant le degré d'instruction.

- 5 instruction supérieure avec brevets.
- 448 sachant lire et écrire.
- 8 sachant lire seulement.
- 45 ne sachant ni lire ni écrire.

Délits.

- 268 vagabondage et mendicité.
- 42 vol.
- 38 escroquerie, abus de confiance, détournement, faux, grivèlerie.
- 5 ivresse.
- 33 bris, outrages, coups, rébellion, menaces.
- 9 outrage public à la pudeur et aux mœurs.
- 13 désertion, insoumission, délits militaires.
- 95 antécédents inconnus.
- 3 sans antécédents.

Provenance.

- 282 sortant du Fort du Há ou du Dépôt de mendicité.
- 47 sortaient d'autres établissements pénitentiaires (maisons centrales, maison d'arrêt, etc.).
- 42 venaient du petit parquet.
- 101 venaient sur la recommandation de membres du Comité.
- 32 de Bordeaux et du dehors.

La récidive a été de 25 pour cent; nous avons obtenu deux réhabilitations. Tous frais payés, cinq hommes ont touché des primes de travail.

Sauf une vingtaine d'individus, tous étaient de nationalité française.

Les résultats moraux certains ne sont pas aussi nombreux que nous le souhaiterions, car il est difficile de suivre nos anciens hôtes, cependant quelques-uns restent en correspondance avec le directeur du Refuge; mais nous savons ne pas faire œuvre vaine et notre assistance est certainement utile au plus grand nombre des individus que nous avons aidés.

Ce n'est pas chose facile que de ramener à une vie honnête ceux qui se sont laissé entraîner vers le mal, mais la plus douce récompense que nous puissions obtenir comme résultat de nos efforts, c'est le sentiment d'avoir fait un peu de bien à quelques-uns de nos frères malheureux.

Nous continuons à donner du travail à nos hôtes, mais il nous est très difficile de trouver une occupation qui nous permette de rétribuer les travailleurs comme il convient. Il est regrettable que les

souscriptions diverses que nous avons encaissées arrivent chiffre moins élevé que l'an dernier.

Nous nous empressons cependant de remercier les adhérents qui nous restent fidèles.

Nous devons adresser nos remerciements à M. le Préfet et aux membres du Conseil général pour l'appui que notre Société est habituée à trouver auprès d'eux.

Le Conseil municipal a aussi droit à toute notre reconnaissance pour l'allocation annuelle qu'il nous a votée.

La subvention du ministère de l'Intérieur nous reste acquise et je ne dois pas oublier d'en faire ici mention.

Chaque fois que nous avons demandé à la presse locale, sans distinction d'opinion, l'appui dont nous avons besoin, nous n'avons eu qu'à nous louer des rapports excellents établis entre elle et nous, aussi nous plairons-nous à la remercier bien sincèrement.

Nous devons mentionner ici une nouvelle récompense qu'a obtenue la Société à l'Exposition de Liège.

Il est certain que nous ne faisons pas le bien en vue des récompenses que nous pouvons obtenir, cependant il nous sera permis de regretter que la Société de patronage de Bordeaux, la plus ancienne des sociétés de province, n'ait pas été étudiée de plus près par le jury avant de lui décerner la médaille que nous avons obtenue, car nous avons conscience qu'au lieu d'une médaille d'argent, il nous eût attribué une médaille d'or comme l'ont fait les jurys de Bordeaux en 1895 et de Saint-Louis en 1904.

PROFESSIONS

Ajusteurs	2	<i>Report.</i>	231
Boucher	1	Limeur	1
Boulangers	8	Lithographes	2
Bourreliers	3	Maçons, tailleurs de pierre . . .	40
Cannier	1	Marchands	40
Charpentiers	5	Maréchaux ferrants	5
Charretiers	2	Marins	46
Charrons	4	Marmitons, plongeurs	3
Chaudronniers	6	Manœuvres	52
Chauffeurs	5	Mécaniciens	16
Chemisier	1	Menuisiers	9
Cocher	1	Mineurs	3
Coiffeurs	9	Mouleurs	6
Colporteurs	4	Papetier	1
Gordier	1	Paveurs	5
Cordonniers	12	Pâtisseries	3
Couvreurs	2	Peintres en bâtiments	11
Cuisiniers	4	Plâtriers	2
Cultivateurs	11	Plombiers	2
Domestiques	6	Relieur	1
Droguiste	1	Sabotier	1
Ébénistes	3	Selliers	4
Électricien	1	Serruriers	11
Employés de commerce, de bu- reaux, commis et comptables .	37	Tailleurs d'habits	4
Étudiants	5	Tanneurs mégissiers	3
Ferblantiers	2	Tapissiers	4
Forgerons	2	Teinturier	1
Frappeur	1	Terrassiers	18
Garçons de café	5	Tisserand	1
— d'hôtel	6	Tonneliers	6
Horlogers	2	Tourneurs	3
Imprimeur	1	Tuiliers	3
Infirmiers	5	Typographes	2
Instituteur	1	Vacher	1
Jardiniers	8	Vannier	1
Jockey	1	Verriers	8
Journaliers	60	Vignerons	5
Lamineur	1	Voiliers	2
Layetier	1	Sans profession	9
<i>A reporter.</i>	231	TOTAL	<u>506</u>

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

COMPTE RENDU DE

RECETTES		
En caisse au 31 octobre 1904F.	319 60	
En dépôt chez les banquiers	109 60	
		429 20
SUBVENTIONS :		
Mandat du Ministère de l'Intérieur 1904	2,000 »	
— du Conseil général 1905	800 »	
— du Conseil municipal 1905	1,000 »	
		3,800 »
LEGS : Encaissé legs Gouzil neveu		6,000 »
SOUSCRIPTIONS diverses, suivant état	3,151 »	
INTÉRÊTS 3 0/0	959 »	
		4,110 »
RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Travail du dehors	32 »	
Produit de l'industrie	2,719 »	
Versements faits par les hommes	13 75	
Avoir des entrants	218 80	
Produits divers	171 20	
		3,154 75
		17,493 95

DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

L'EXERCICE 1904-1905

DÉPENSES		
DÉPENSES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
NourritureF.	2,166 15	
Habillement	362 85	
Blanchissage, savon, désinfection	129 95	
Éclairage, chauffage, cuisson des aliments	296 30	
Achat de lingerie, mobilier, matériel	131 65	
Entretien de lingerie, mobilier, matériel et des bâtiments	190 20	
Frais généraux et de bureau	56 25	
Appointements	3,235 80	
Travail et avoir remboursé aux partants, rapatriements	770 10	
Avances en argent, timbres, prêts aux hommes	285 70	
Dépenses pour l'industrie	2,113 70	
Contribution	236 20	
Gratification et frais divers	837 50	
		10,812 35
Remploi legs Gouzil neveu, titre de rente 3 0/0, 180 francs		
	5,989 93	
Versé à M. Rödel, montant de ses notes	55 30	
Commission d'encaissement	98 60	
		6,143 83
En caisse ce jour	428 17	
En dépôt chez les banquiers	109 60	
		537 77
		17,493 95

LISTE GÉNÉRALE

DES

DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

31^e Exercice, 1904-1905

Allocation du Ministère de l'Intérieur (1904)F. 2,000
— du Conseil général (1905)800
— du Conseil municipal (1905)1,000
TOTAL <u>3,800</u>

M ^{re} l'Archevêque de Bordeaux	25
Ancien pensionnaire	5
Anonyme par M ^{me} C.	15
MM. Audinet et Buhan	10
Bal des bouchers	50
MM. André Ballande	100
Baour et C ^{ie}	25
Baysseance (anc. maire)	10
De Bethmann	10
Birod-Breuil, prem. prés.	5
P. Bonifas	5
Th. Bosc	20
M ^{lle} Elisabeth Bosc	10
MM. J. Bouchard	20
E. Brandenburg	100
H. Brown	20
G. de Buhan	10
Cahen frères	10
J. Calvé, présid. à la Cour	25
Calvet frères	20
J. Calvet et C ^{ie}	100
Caniving, proviseur	10
L. Cart.	20
Couat	5
Abbé Castaing, de Notre-Dame	25
M. Cathala, notaire	10
M ^{me} Cayrou	10

A reporter.F. 675

Report.F.	675
MM. Ch. Cazalet	5
B. Cazalet	5
Chalès	5
M ^{me} J. Cinto	10
MM. Cousteau frères	50
Ch. Couve	10
M ^{me} V ^e Cruse	100
MM. Ed. Cruse	100
Henri Cruse	20
F. Cruse	20
Hermann Cruse	100
Cumenge	5
Cunliffe, Dobson et C ^{ie}	25
De Dadelszen	10
Degraaf, Sayé, Bégulé	10
Demay	10
Demons, doct.-médecin	20
Descas fils	10
Desbonne	3
Desclaux de Lacoste	3
D ^r Dupeux	10
Ducasse, d'Angoulême	5
Paul Dupuy	10
Abel Dupuy	2
Durand et Videau	20
Düsolier	2

A reporter.F. 1,245

Report.F.	1,245
M. Eschenauer	20
Bal des Étudiants	50
MM. F. Fau	20
E. Faugère	20
Ferrand, avoué	5
De Fortage	5
Fosse et C ^{ie}	100
H. François	2
Fulchi	10
G. Gaden	40
E. Galtié	100
J. Garric	20
L. Garros	10
H. Garros	10
D ^r Guément	10
M ^{me} V ^e Grossard	20
La Gironde	10
M ^{me} V ^e Glotin	10
MM. Gomez-Vaëz	5
Gomez	5
Gouais-Lanos	5
David-Gradis	20
A. Guérin	5
Barton et Guestier	50
M ^{me} V ^e Guestier	10
MM. Hanappier et C ^{ie}	5
A. Jay	20
Nath. Johnston	25
J. Jonca	5
Labadie et C ^{ie}	50
Labourdette	5
Lafargue, Comptoir d'esc.	50
Armand Lalande et C ^{ie}	25
A. Lançon	20
Laparra	5
Larcher père et fils	20
Larronde frères	10
Anselme Léon	15
Lévy Isaac	5
Louit frères et C ^{ie}	20
Lesca, ancien prés.	20
M ^{me} A. de Luze	50
MM. Ch.-A. de Luze	50
A. de Luze et fils	50
M ^{me} Lopez-Dubec	20

A reporter.F. 2,277

Report.F.	2,277
MM. Alex. Léon	5
Magne	10
Maletta	10
Manès	10
Marcillaud de Bussac	20
Marie Brizard et Roger	10
Marin	2
Mathieu (Samuel)	5
Matignon	5
Maurel frères	50
Maurel et Prom	25
Mayaudon	5
Pierre Meller	10
André Meller	10
D.-G. Mestrezat	25
J. Mestrezat	25
Maire de Bordeaux	10
Montméja	10
Molinié	5
Paris et Damas	25
Payraud	5
Matéo Petit	10
H. Peyrelongue	5
M. Peyrelongue	10
L. Preller	20
Jos. Prom	10
M ^{me} V ^e Prom	10
MM. Général Prunget	5
Casimir Le Quellec	100
De Rancourt	10
De Ravel	10
Renous	5
H. Rödel	20
Rödel et fils frères	25
Rodrigues fils	5
M ^{me} Riettmann	5
MM. Salles	5
Saignat	5
F. Samazeuilh	50
Schröder, Schyler et C ^{ie}	25
Segrestaa	10
Société suisse de bienfaisance	30
M ^{me} V ^e A. Sorbé	20
M. Octave Sorbé	5
M ^{me} Surget	5

A reporter.F. 2,964

	<i>Report.</i> . . F.	2,964
MM. Soubies		5
Soula, Trincaud-Latour		40
Tastet et Lawton		30
Teindas		20
Tessandier		50
H. Tournon		20
Touton et Crous.		5
	<i>A reporter.</i> F.	<u>3,104</u>

	<i>Report.</i> . . F.	3,104
M. Venot		2
M ^{me} Ch. Vieillard		10
Collecte du Jury de la Cour d'assises (2 ^e trimestre).		20
Collecte du Jury de la Cour d'assises (3 ^e trimestre).		15
	<i>TOTAL.</i> . . F.	<u>3,151</u>